

nait la très-catholique cour de Savoie? Rien de tout cela; Jacqueline de Montbel d'Entremont, veuve de l'amiral Gaspard de Coligny, était sorcière, elle était accusée d'avoir *invocé, adoré et encensé les diables*, et d'avoir en outre *endiablé une fille qu'elle avait eue du feu duc*.

Heureusement, du moins à ce qu'elle croyait, le Roi de France qui avait signé à son contrat de mariage, s'intéressait à elle, et par la voie du célèbre cardinal d'Ossat, son ambassadeur à Rome, il écrivit à Clément VII pour le prier de veiller à ce qu'aucun mal ne fût fait à la dame du Montellier. Le pape répondit au cardinal qu'il *ne permettroit point qu'on lui fit injustice, mais que les imputations étoient si atroces, qu'il ne pouvait de moins que de voir ce que c'étoit*.

Malgré toutes les difficultés qu'il eut à surmonter, le cardinal obtint qu'elle fût remise aux mains du nonce à Turin, mais il lui fut impossible d'obtenir du duc qu'on permît à la prisonnière d'habiter sa maison de ville où elle aurait pu être gardée à vue par les gens de la force ducale. Avant de la juger, il s'agissait de vider une question fort importante : à savoir si le sortilège avait eu lieu *avec* ou *sans* invocation de diables. La dernière hypothèse était celle soutenue par la cour de Turin; car l'affaire aurait alors été du ressort du Sénat et ni le nonce ni l'autorité ecclésiastique n'auraient eu à s'y immiscer. Le pape en décida autrement et commit le nonce pour en juger, en lui adjoignant toutefois, pour ne pas s'aliéner le duc, l'archevêque de Turin.

Le cardinal d'Ossat tenait Henri IV au courant de cette affaire et nous apprenons par une de ses lettres que l'amirale, car c'est ainsi qu'on l'appelait alors, lui avait envoyé, sous le sceau du secret, la copie d'un dialogue entre elle et le président Vivaldi, d'où il ressort que le plus grand crime de la marquise du Montellier était de posséder le château d'Entremont que convoitait le duc de Savoie. On laissa pourtant entrevoir à la soi-disant sorcière qu'il y au-